



# Arrêté n°2022-10 portant nomination de la directrice de l'école doctorale Environnements-Santé

## Le président de la COMUE UBFC

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 719-1 et suivants et D. 719-1 et suivants ;
- Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et d'établissements « Université de Bourgogne Franche-Comté » ;
- Vu le décret n°2018-100 du 14 février 2018 modifiant le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « université Bourgogne Franche-Comté » et approbation de ses statuts ;
- Vu les statuts d'UBFC annexés aux décrets 2015-280 et 2018-100 ;
- Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, notamment son article 6 ;
- Vu la décision du Conseil académique d'UBFC du 15 septembre 2022 (rapport n°3) ;
- Vu l'avis favorable du Conseil de l'école doctorale Environnements-Santé en date du 22 novembre 2021 ;
- **Constatant** la vacance du poste de directeur de l'école doctorale Environnements-Santé et l'inscription aux crédits de l'établissement des ressources financières suffisantes ;

## ARRÊTE

### Article 1 :

Nadine Bernard est nommée directrice de l'école doctorale Environnements-Santé, à compter du 15 septembre 2022 et jusqu'au 31 décembre 2023.

### Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission à la Rectrice de la région académique de Bourgogne-Franche-Comté, chancelière des universités.

Fait à Besançon, le 28 septembre 2022,

Dominique Grevey  
Président d'UBFC

- Transmis à la Rectrice, Chancelière des universités le :
- Mis en ligne le :

11/10/2022

04/10/2022

